

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

ARRETE MUNICIPAL N° 103/2025

Consignation du montant de la vente de la propriété, sise 7 à 23 place Louis Jovet, auprès de CARPA SEQUESTRE

Le Maire de la commune de Crégy Lès Meaux,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L210-1, L211-1 et suivants, L213-1 et suivants, R213-4 et suivants, R211-1 et suivants et L300-1,

VU les délibérations du conseil municipal du 15 novembre 2022 N°5-69-07/2022 et N°5-70-08/2022 instaurant des droits de préemption simple et renforcé sur le territoire communal,

VU la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) N°077.143.25.00050 reçue le 18 aout 2025, en vue de la cession moyennant 100 000€ d'un local commercial sise 7 à 23 place Louis Jovet, cadastrée AB 517,560,561, d'une superficie totale de 215.79 m², appartenant à la société SCI JEULAND Damien,

VU la délibération du conseil municipal du 7 octobre 2025 N°01-63-10/2025 décidant l'acquisition par voie de droit de préemption urbain de cette propriété,

VU le jugement d'adjudication en date du 18 septembre 2025, ayant adjugé les biens et droits immobiliers susvisés à la SCI CAMETHOM,

CONSIDERANT le droit de préemption par la commune de Crégy-lès-Meaux,

ARRETE

Article 1 :

Pour les causes mentionnées, la somme de 100 000€, représentant le prix d'adjudication du bien sera consignée sur le compte CARPA SEQUESTRE de l'ordre des Avocats du Barreau de Meaux.

Article 2 :

La somme susvisée sera reversée à la SELARL GARNIER GUILLOUËT, en sa qualité de liquidateur judiciaire de la SCI JEULAND DAMIEN, sous déduction éventuelle des frais de consignation légalement dus.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication/affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE

Le 13/11/2025

Application agréée E-legalité.com

Crégy-lès-Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX

03 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr - www.cregylesmeaux.fr

Article 3 : Les frais de poursuites et d'émoluments afférents à la consignation, s'élevant à la somme de 6 729.70 euros, dont le détail figure en annexe au présent arrêt, seront versées à la SCP CAGNEAUX-DUMONT GALLION, en sa qualité d'avocats au barreau de Meaux. Le paiement de ses frais conditionne la remise du titre de propriété par le greffe à la commune de Crégy-lès-Meaux.

Article 4 : Les frais de frais de publication du titre de propriété de la commune, s'élevant à la somme de 5 906.65 euros, dont le détail figure ci-dessous :

1. Une taxe départementale d'un taux de 4,50 % sur le prix d'adjudication ;
2. Une taxe communale dont le taux est de 1,20 % du prix de l'adjudication.
3. Une taxe collectée pour l'État, appelée « droit d'assiette », est, quant à elle, calculée sur le droit d'enregistrement à hauteur de 2,37 % et non sur le prix de l'adjudication, soit en l'espèce un montant de 5 806,65 €.

En outre, la publication du jugement d'adjudication donnera lieu à des frais de publication foncière (0,10 % sur le prix d'adjudication), soit en l'espèce 100€.

Ces frais seront versés à la SCP CAGNEAUX-DUMONT GALLION, en sa qualité d'avocats au barreau de Meaux.

Article 5 :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie et ampliation sera adressée à :

- La SCP Cagneaux-Dumont Gallion
- Monsieur le Comptable de la collectivité

Charge à chacun d'en assurer, en ce qui le concerne, l'exécution.

Fait à Crégy Lès Meaux, le 05 novembre 2025

M. Gérard CHOMONT
Maire de Crégy-lès-Meaux



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Melun, 43 rue du Général de Gaulle 77008 Melun cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication/affichage. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr

REÇU EN PREFECTURE Meaux - 28, rue Jean Jaurès - 77124 CREGY LES MEAUX

le 13/11/2025 23 48 88 – mairie@cregylesmeaux.fr - www.cregylesmeaux.fr

Application agréée E-legalite.com